

Commission régionale de la forêt et du bois Grand-Est

Support de présentation réalisé avec le soutien
de l'Agence Nationale DFCI de l'ONF

19/04/2023



Sommaire

Changement climatique et évolution du risque d'incendie

1 - Bilan des feux de forêts – Saison 2022

- Une année exceptionnelle au niveau national
- Une année hors norme en GE

2 – Organisation de la veille incendie – extension MIG DFCI en Grand Est

3 -Les pistes d'amélioration et actions à engager

- Rappel réglementaire
- Identification des massifs à risque et de définition des schémas d'équipement



1 - Bilan feux de forêt

Saison 2022

Sources : ONF - Agence Nationale DFCI

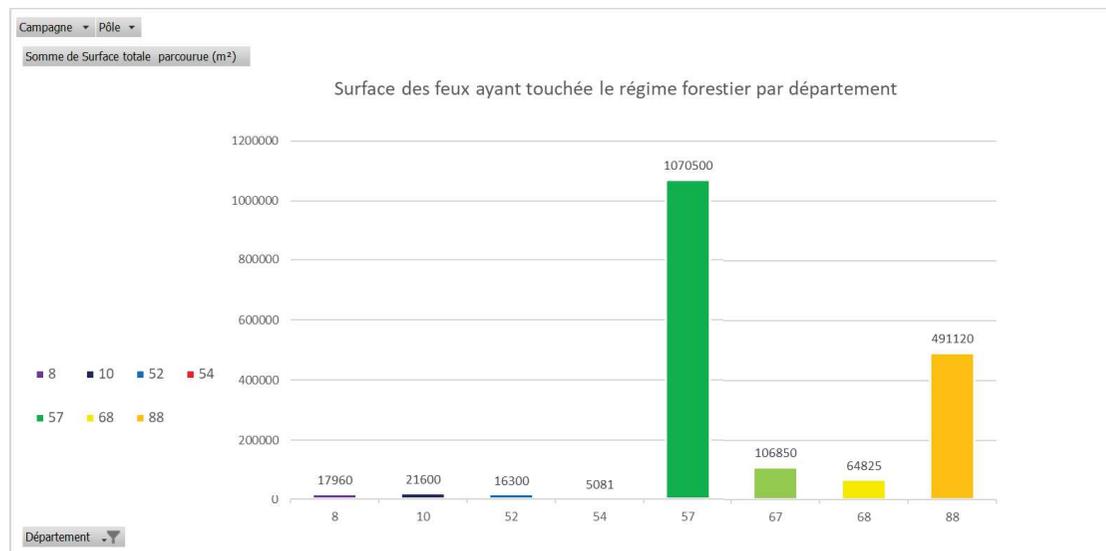




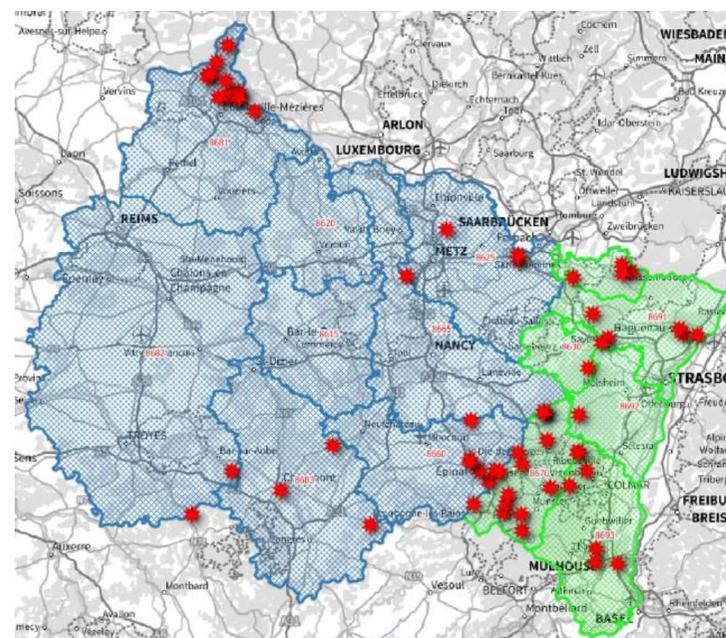
La saison 2022 en région Grand-Est

- 9 feux de plus de 4 ha ayant touchés forêts et landes pour **165 ha**
- 55 « petits » départs en forêts soumises
- Des feux de végétation conséquents
- Une surface conséquente incendiée concernant les **forêts publiques 180 ha**

RMQ : La BDIFF n'est pas exploitable en GE car saisie inégale et pas de validation avec vérification des surfaces par les forestiers sauf sur 88. → A améliorer collectivement



Carte des départs de feu en régime forestier

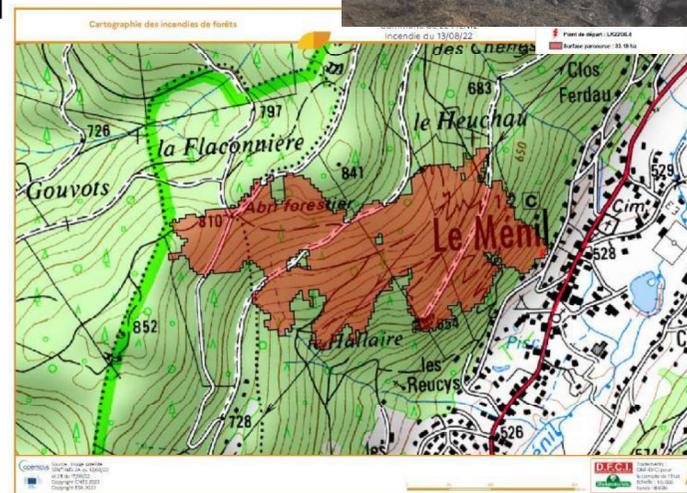


Source fiches feu ONF 10/2022



FEUX DU MENIL (88) – 13 AOÛT 2022

- + Départ dans le village du Ménil en fin d'après-midi
- + Très difficile à maîtriser (vent, pente > 40%), il a nécessité l'intervention de :
 - 700 pompiers issus des départements 88, 54, 57, 67, 68, 70 et 90
 - 2 hélicoptères bombardiers d'eau (> 200 largages)
 - une quinzaine d'agriculteurs, avec leurs tonnes à eau
- + Le feu était considéré comme fixé le 14/08 en fin d'après-midi avec reprises pendant plus de 10 jours
- + 37 ha détruits
- + Risque de glissement de terrain et chute de blocs
- + Enjeu paysagé



Organisation de la veille incendie Extension MIG DFCI en région GE



Coordination des actions - Expertise DFCI

- ❑ **Création d'un poste de coordonnateur DFCI Grand Est : nomination de Marc Sezyk au 1/04/2023**
- ✓ Il assure la veille incendies et propose l'activation des dispositifs de surveillance et d'alerte
- ✓ Coordonne les correspondants DFCI en agence.
- ✓ Il appui les agences territoriales auprès des préfectures
- ✓ Il sera l'interlocuteur de l'agence nationale DFCI
- ✓ Seconde le DT dans les relations avec la préfecture de la zone de défense.



Gérer le risque en période sensible : dispositif de surveillance et d'alerte

Veille incendie

Consultation des niveaux de vigilance Météo France

Analyse des indices météo

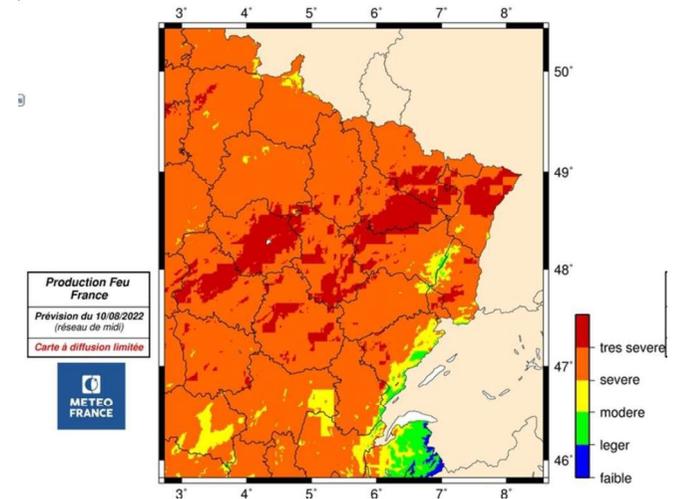
Evaluation du risque

Evaluation du risque sur le terrain en fonction de l'état de la végétation

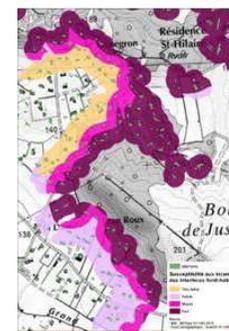
Diffusion de l'information et de l'alerte par le coordinateur DFCI en DT / en agence

Coordination avec services de l'Etat + collectivités

Danger intégré pour le 10/08/2022



Analyse des interfaces



Enjeux, habitats



Gérer le risque en période sensible : dispositif de surveillance et d'alerte

Mesures à mettre en œuvre selon le niveau de risque

- Réglementation de la circulation en forêt
- Interdiction des manifestations accueillant du public en forêt ou de l'accès du public en forêt
- Restrictions en matière de travaux forestiers
- Patrouilles de surveillance, d'information et de contrôle
- Brigades armées de première intervention (en 2023)

Niveau de danger météo	IDI faible à modéré	IDI Sévère	IDI Très sévère
Types de végétation peu sensibles à la propagation des incendies en été		RAS	Travaux mécanisés autorisés le matin seulement
Types de végétation modérément sensibles à la propagation des incendies en été	RAS	Travaux mécanisés autorisés le matin seulement	Pas de travaux
Types de végétation fortement à très fortement sensibles à la propagation des incendies en été		Pas de travaux	



Tournées de surveillance et contrôle 340 HJ

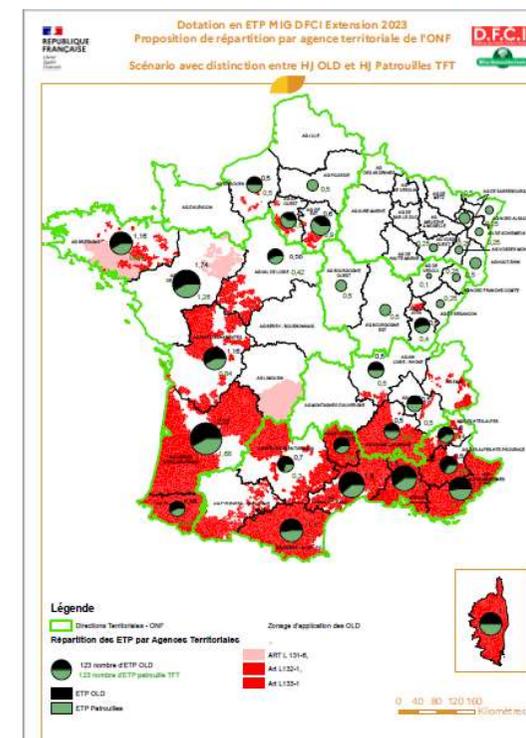
Ventilation des journées par département	Financement MIG (HJ)
Massif vosgien	
54	30
57	50
67	50
68	50
88	60
Autres territoires	
08	30
10	10
51	10
52	20
55	30
Total GE	340

Binômes de 2 techniciens

Circuits définis par agence

- Passage zones fréquentées
- Arrêts points hauts observation

- Programmation du 15 juin au 20 août pour 2/3 des hommes jours
- Renforcement périodes les plus sensibles selon besoins (1/3)



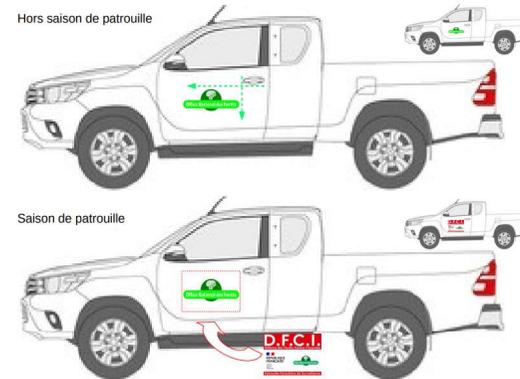
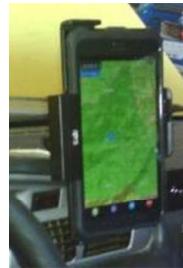
Patrouilles de 1ere intervention (A4)

GE : 3 patrouilles sur massif vosgien en 2023 avec véhicule porteur d'eau

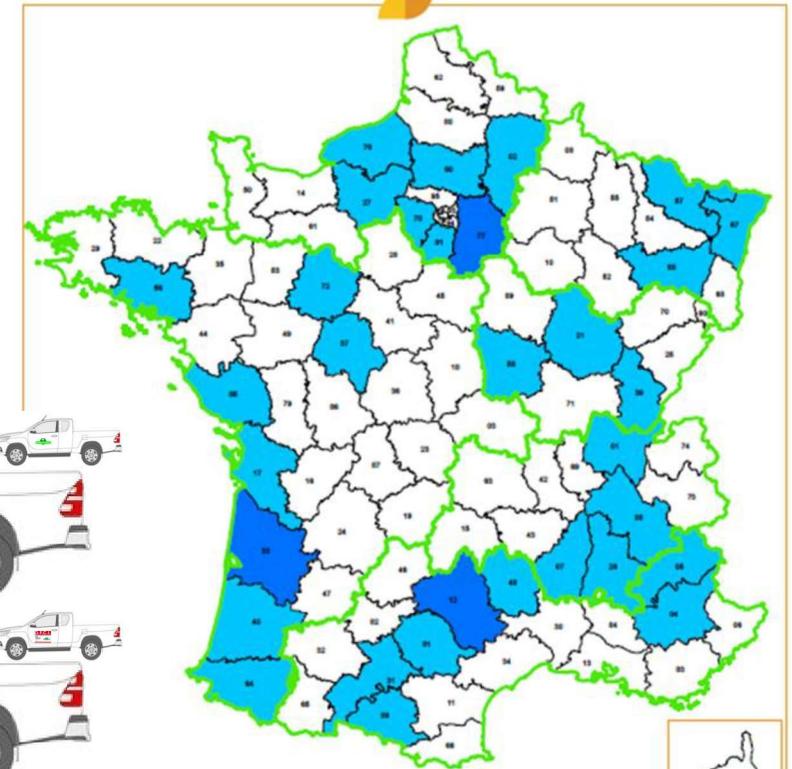
- Départements : 57, 67 et 88
- 2 OF embarqués dans pick up avec réserve d'eau.
- Localisation : coordinations moyens SDIS
- Périodes les plus sensibles de la végétation

Aspects matériels

- Véhicules livraison fin mai
- Formation par agence DFCI en juin en lien avec les SDIS



MIG DFCI Nationale 2023
Proposition de répartition
des 35 nouvelles patrouilles de surveillance et d'intervention
par département
Version de travail



Légende

Nombre de patrouille P21 (MIG Nationale 2023)

pas de patrouilles armées

1 patrouille armée

2 patrouilles armées

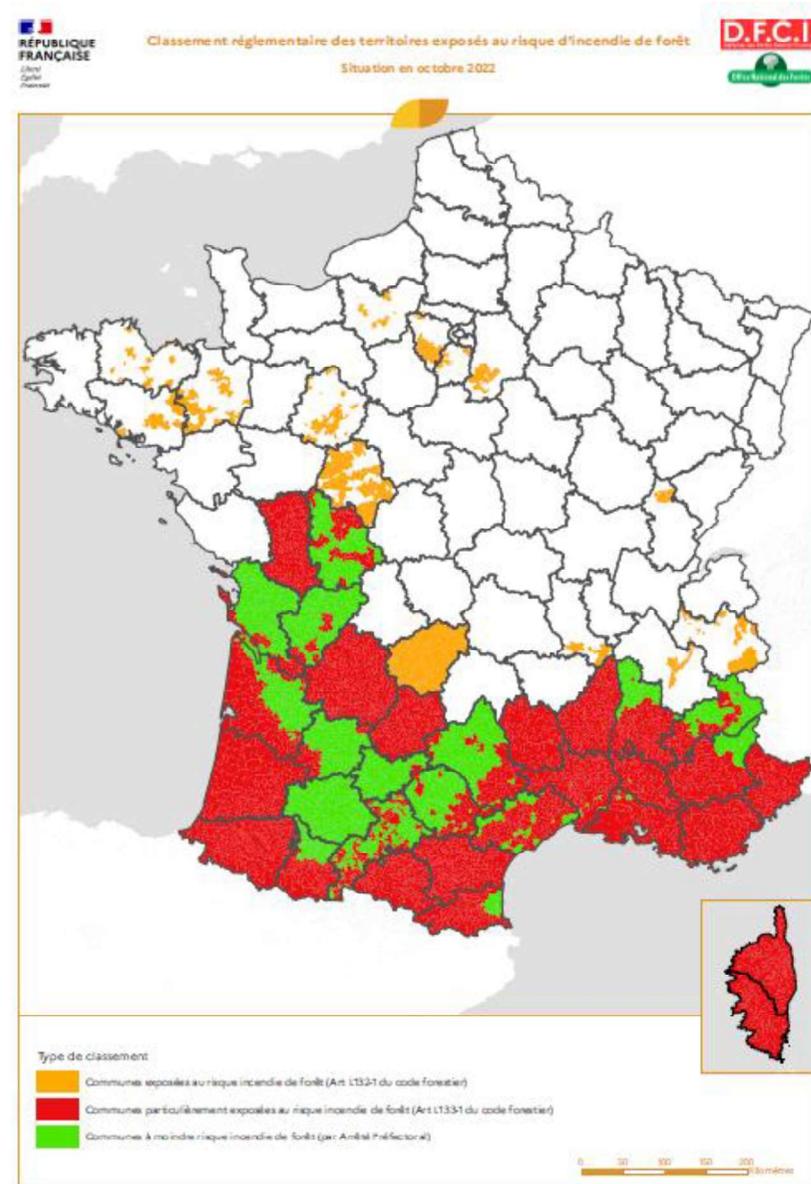
Directions Territoriales - CNF

0 50 100 200 Kilomètres

PM : Obligation Légale de Débroussaillage (A1)

Ne concerne pas le GE pour l'instant

Rappel : la maîtrise de l'urbanisation est un premier levier pour limiter le risque incendie (interface zones urbanisées / milieu naturel)





Mesure préventive : communication nationale interministérielle

9 feux sur 10 sont d'origine humaine et pour la moitié du fait d'une imprudence



A anticiper en local : Informer très en amont les collectivités, entreprises et les usagers des possibles fermetures de massifs par arrêtés préfectoraux





Office National des Forêts

Merci pour votre attention.